**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 32 (1906)

**Heft:** 12

Wettbewerbe

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Divers.

### CONCOURS

#### Concours

pour un Hôtel de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds.

Rapport du jury.

Le jury désigné par la Direction de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, pour juger les projets présentés au concours ouvert pour la construction d'un hôtel de la Caisse d'Epargne, à la Chaux-de-Fonds, s'est réuni à Neuchâtel le 26 mai 1906, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perrier.

Les projets exposés étaient au nombre de 36.

Le jury estime qu'acun projet ne peut être pris en considération pour l'exécution. En conséquence il ne décerne pas de 1er prix.

Le choix du jury s'est arrêté sur les projets suivants :

Le Nº 12, ayant pour devise « *Tire-Lire* », dont l'auteur est M. Maurice Braillard, architecte, à Genève, et lui a décerné le *H*º prix, de 1200 fr.

Les Nº 29, devise « G-E », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel, et 15, devise « Portefeuille », de MM. de Pietro et Roseng, architectes, à Neuchâtel,

« Ex-æquo » le IIIe prix.

Mais le jury ayant été informé que les auteurs du projet Nº 15, devise « *Portefeuille* », ne remplissent pas une des conditions du programme, ni l'un ni l'autre n'étant neuchâtelois ou domicilié dans le canton de Neuchâtel, il décide de classer le projet Nº 15 « *hors concours* » et d'attribuer au projet Nº 29 un prix de 800 fr.

Les Nº 25, devise « *Chardon* », de MM. Léon Boillot et Ernest Lambelet, architectes, à la Chaux-de-Fonds.

Nº 33, devise « Charrette », de MM. Gustave Chable et Edmond Bovet, architectes, à Neuchâtel.

Nº 9, devise « Epargne », de M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

Nº 1, devise « Vert et fleuri », de MM. Kunzi et F. Huguenin, architectes, à Paris.

« Ex-æquo » le  $IV^{\rm e}$  prix, de 500 fr.

Au *premier tour*, le jury a éliminé 12 projets, savoir les N° 2, 3, 8a, 8b, 8c, 11, 14, 20, 22, 23, 26, 32.

Au deuxième tour 11 projets, les Nos 4, 6, 7, 10, 13, 17, 19, 21, 24, 31, 34.

Au  $troisième\ tour,$  le jury a encore éliminé 4 projets, soit les  $N^{os}$  5, 16, 18 et 28.

Le Nº 5, devise «  $4^{\,0}/_{\rm o}$ ». Entrée bien placée, départ d'escaliers mesquin.  $1^{\rm er}$  étarge, disposition des bureaux judicieuse. Terrain insuffisamment couvert. Appartement du concierge, quoique prévu par le programme au  $1^{\rm er}$  étage, pourrait ètre admis. Façade bien étudiée, bien groupée, d'un style ne s'harmonisant pas avec le caractère local.

Le No 16, devise « Ripp ». Entrée et escalier bien disposés, ce dernier mal éclairé. Façade un peu théâtrale.

Le Nº 18, devise « *Economie* ». Belle entrée, bel escalier, partageant le rez-de-chaussée. Plan du 1¢r étage, bel ensemble de disposition des bureaux. Aux étages supérieurs, utilisation insuffisante du terrain. Façade ne présentant pas le caractère voulu.

Le Nº 28, « Nœud rouge ». Diposition des magasins un peu trop divisée. Insuffisance de hauteur du plafond de l'escalier, donnant accès aux bureaux. Bonne disposition des appartements. Emplacement de la salle d'attente séparant les bureaux. Jolie aquarelle de l'escalier.

Au  $quatri\`eme tour$ , le jury écarte les deux projets portant les  $N^{os}$  27 et 30.

Le Nº 27, devise «  $Bas\ de\ laine\$ », dont la façade a retenu son attention par sa distinction. La disposition du plan est médiocre, cependant le rez-de-chaussée offre d'heureuses dispositions.

Le Nº 30, devise « Ecu », dont le plan du rez-de-chaussée, assez satisfaisant, est trop coupé. Escalier des bureaux trop important, manque de hauteur au passage sous plafond. Disposition des bureaux et des appartements assez bonne. Façade manquant un peu de pied. Sans intérêt marqué.

Le jury retient en concours pour la classification les projets portant les Nos suivants : 1, 9, 12, 15, 25, 29, 33.

Le Nº 1, devise « Vert et fleuri ». Entrée bien disposée, bureau de l'Agent et chambre forte trop éloignés de la Caisse. Cour vitrée intérieure à condamner. Services trop disloqués. Façade bonne, entrée de côté bien motivée. Ordonnance des magasins et des locaux des services de la Caisse bien appropriés (IVe prix, 500 fr.).

Le Nº 9, "Epargne". Terrain insuffisamment utilisé aux étages supérieurs. Magasins injustifiés. Disposition du 1er étage bonne, mais place perdue dans la salle d'attente. Emplacement et disposition de l'appartement du concierge bons, quoique non indiqué par le programme.

Façade très intéressante et de bonne architecture. Entrée placée complètement de côté améliorerait le projet notablement (IVe prix, 500 fr.).

Le Nº 12, « *Tire-Lire* ». Bon plan, ayant réussi à donner à l'entrée l'importance voulue. Portique à trois arcades très séduisant, mais nuit à la location des magasins, qui réclament avant tout de grandes surfaces d'exposition. L'entrée dans l'axe divise le rez-de-chaussée, ce qui dans la pratique peut avoir des inconvénients. Disposition très heureuse du 1<sup>er</sup> étage. Belle façade, réminiscence de Berne du XVIII<sup>e</sup> siècle (II<sup>e</sup> prix, 1200 fr.).

Le Nº 15, « *Portefeuille* ». Assez bon plan, bonne disposition pratique, mais se lisant difficilement. Bonne façade bien groupée, caractéristique. Façade latérale bien étudiée et sincère (IIIe prix, hors concours).

Le Nº 25, « *Chardon* ». Bon plan, bien éclairé, sauf l'escalier en cas de neige. Beaux magasins. Bonne distribution des bureaux. Bon escalier des appartements avec ascenseur. Façade de bonne disposition, mais manquant d'allure. Fenêtres coupées par l'escalier (IVe prix, 500 fr.).

Le Nº 29, « *C-E* ». Plan trop coupé au rez-de-chaussée. Heureuse disposition de l'entrée des locataires. Escalier des apparpartements étranglé au 1º étage. Disposition des bureaux bonne, chambre forte bien placée. Bonne disposition des appartements. Belle et imposante architecture de façade avec entrée centrale. Balustrade du couronnement pas indiquée (IIIº prix, 800 fr.).

Le Nº 33, « *Charrette* ». Accès de côté, permettant une bonne utilisation des magasins. Mauvaise disposition de l'escalier des bureaux. Chambre forte mal placée. Façade originale et bien appropriée (IVº prix, 500 fr.).

Neuchâtel, le 1er juin 1906.

Signé : Louis Perrier, président. — Francis Isoz. — II.-B. de Fischer. — Maurice de Coulon. — Samuel de Perregaux.